ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

réglementation

Question écrite n° 107879

Texte de la question

M. Yves Simon souhaite attirer l'attention de M. le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer sur les normes concernant la sécurité des fontaines et des bassins. Les normes NF P 01-012, 013 et XP P 98-405 ne précisent pas les profondeurs, les degrés d'inclinaison des pentes, les dispositifs antichute ou encore la puissance des jets réglementaires des bassins et fontaines. Les traitements en eau de ces types d'ouvrages ne sont également pas référencés alors que de nombreuses communes s'interrogent sur les normes écologiques à respecter dans le cadre d'une politique de développement durable. Il souhaiterait connaître la réglementation existante à ce sujet, en dehors de celle concernant les piscines dont les normes sécuritaires sont plus strictes et plus coûteuses pour des raisons évidente de sécurité. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui indiquer son avis à ce sujet.

Données clés

Auteur : M. Yves Simon
Circonscription : Allier (3e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 107879
Rubrique : Bâtiment et travaux publics
Ministère interrogé : transports, équipement, tourisme et mer
Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 24 octobre 2006, page 11013